



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 232-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.351

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schindler (Bern, PS) (porte-parole)
Gnägi (Aarberg, Le Centre)
von Bergen (Uetendorf, PEV)
Bauer (Wabern, PS)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Imboden (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 02.12.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Rapport sur l'effectif actuel et le besoin en personnel à venir dans le système de santé du canton de Berne ainsi que sur les possibilités d'action pour garantir les soins à la population

Le Conseil-exécutif est chargé de rédiger un rapport sur l'effectif actuel et le besoin en personnel à venir dans le système de santé du canton de Berne. Ce rapport présentera également les possibilités envisagées par le gouvernement pour couvrir ce besoin. La situation géographique, les différentes professions et les domaines spécialisés seront pris en compte pour les catégories suivantes :

1. Hôpitaux de soins aigus
2. Etablissements psychiatriques
3. Etablissements médico-sociaux (EMS)
4. Organisations de soins à domicile
5. Prestataires de soins médicaux de base

Développement :

Il manque actuellement beaucoup de personnel dans le domaine de la santé dans le canton de Berne. Les absences pour cause de maladie, les fluctuations d'effectif et la pénurie sur le marché de l'emploi ont poussé plusieurs hôpitaux et cliniques à fermer des services. Les institutions qui assurent le suivi de la prise en charge médicale, telles que les organisations de soins à domicile et les EMS, comptent elles-aussi de nombreux postes vacants et absences. La pandémie de COVID-19 a exacerbé une situation déjà tendue avant 2020 et une amélioration de cette crise de personnel n'est pas en vue.

Outre le renforcement massif de la formation et l'introduction de la facturation directe, l'initiative sur les soins infirmiers demande également des améliorations des conditions de travail et une répartition des tâches en fonction des spécialités dans les différents domaines d'activité. Or cela n'est possible qu'avec suffisamment de personnel. Dans le domaine des soins psychiatriques en régions rurales par exemple, la pénurie est telle que la prise en charge n'est pas garantie partout.

L'organisation du système de santé étant cantonale, il relève de la responsabilité du canton de Berne de définir des mesures et de les mettre en œuvre. Ces mesures nécessitent une base solide, c'est pourquoi les motionnaires exigent un rapport.

Motivation de l'urgence : les hôpitaux, les établissements psychiatriques, les EMS et les organisations de soins à domicile se trouvent dans une situation délicate et l'initiative du 28 novembre 2021 a été acceptée. Il faut mettre en œuvre des mesures rapides qui nécessitent une base solide.

Destinataire

– Grand Conseil